



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

REALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE a DURBAN-CORBIERES (11) -
Secteur Ste Raphine

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

RESEAU SOLIDARITE EAU 11 DIT

Raison sociale

RESEAU11

N° SIRET

20010304200012

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Viola

Prénom(s)

Andre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Creation d'un sondage de reconnaissance hydrogeologique de 150m (maximum) de profondeur a Durban-Corbieres (Aude) en diametre 256mm, prealablement tube (diametre 340mm) & cimenté sur les 10 premiers metres. Dans le cas ou la reconnaissance est positive (debit air-lift d'au moins 2 m3/h), le forage sera equipe d'un tubage provisoire PVC 180mm capable d'accueillir une pompe de diametre 6 pouces pour tester l'ouvrage et l'aquifere. Si le forage est reconnu comme definitivement productif, l'ouvrage sera alese en diametre 311m et tube en PVC 204/225mm, puis cimenté sur les parties superieures. L'amenagement final du forage sera effectuee en conformite avec les arretes du 11/09/03 (protection de tete, dalle beton, capot...). Dans le cas ou le debit air-lift est inferieur a 2 m3/h, l'ouvrage sera equipe en piezometre ; trou nu et tube technique acier (311 mm) ou superieur, de longueur de 5 a 10 m, pour la stabilisation des terrains superficiels. La tete de forage sera hermetiquement fermee a l'aide d'une bride et contre bride. En cas de debit nul, le forage sera rebouche selon la norme AFNOR NF X10-999. L'entite hydrogeologique sollicitee (BDLISA) est 681AG04 (Carbonifere du massif de Mouthoumet - calcaires Devonien). La masse d'eau souterraine sollicitee est EPDC502.

4.2 Objectifs du projet

Le present sondage de reconnaissance s'inscrit dans le cadre de la securisation de l'alimentation en eau potable des communes de Durban-Corbieres. En effet, le secteur fait l'objet d'un deficit pluviometrique depuis plusieurs annees et les sources qui alimentent la commune sont tariees ou en voie de tarissement. Durant l'ete et automne 2025 la commune a ete ravitaillée par camion citerne. Une etude geologique a identifie le secteur de Sainte Raphine comme etant susceptible de pouvoir repondre a la demande via la realisation d'un forage exploitant les calcaires devoniens L'objectif du sondage est de reconnaitre le potentiel aquifere du sous-sol. Si les resultats sont favorables, l'operation permettra de transformer l'ouvrage en forage d'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux estimée à 1,5 mois. Mise en place de la foreuse, stockage de camions, tubages acier et outils de foreuse. Foration : Jusqu'à 150 m de profondeur ; foration marteau fond de trou diamètre 446mm sur les 5 à 10 premiers mètres à adapter (afin de soutenir les formations instables en surface), puis foration de 10 à 150m au marteau fond de trou au diamètre 311mm minimum. Les terrains de surface seront soutenus par un tube acier 329/340mm, de longueur de 5 à 10 m ; la tête dépassera du sol d'au moins 50 cm. En cas d'échec, rebouchage dans les règles de l'art, selon les dispositions techniques spécifiques de l'arrêté "forage" du 11 septembre 2003 et la norme AFNOR NF X10-999. En cas de sondage positif (débit air-lift supérieur à 2m³/h) équipement de l'ouvrage et création d'une chambre de pompage capable d'accueillir une pompe de diamètre 6 pouces minimum, puis conduite de tests par pompage. Le nettoyage et développement seront effectués à l'émulsion d'air et possiblement des opérations d'acidification seront réalisées. La tête sera scellée dans une dalle béton, en relief d'une trentaine de centimètres par rapport au terrain naturel et assurant l'imperméabilité sur une surface minimale de 3 m², centrée sur le forage. La tête du forage sera coiffée d'un capot étanche (bride/contre-bride) fermée à clé. En cas de sondage positif mais débit insuffisant, le forage sera conservé comme piezomètre : le trou sera laissé à nu. La tête du forage sera coiffée d'un capot étanche (bride/contre-bride) fermée à clé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Si le sondage est positif, il sera équipé pour être exploité. Les caractéristiques exactes de l'équipement dépendront des observations et conclusions tirées du sondage. Il sera équipé selon la norme NF-X-10-999 à l'aide de tubage PVC crepine dans les horizons productifs, muni éventuellement d'un massif filtrant et d'un bouchon d'argile gonflante sus-jacent ainsi que d'une cimentation complète de l'extrados de la chambre de pompage. La tête de puits sera fermée par une bride normalisée en acier. L'équipement électromécanique sera installé sur la parcelle du forage et la conduite de refoulement rejoindra les installations existantes de la commune. Si le sondage est négatif, il ne donnera évidemment lieu à aucune exploitation et sera rebouché (cf chap 4.1 plus haut).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à déclaration pour la création de l'ouvrage (rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature eau du code de l'environnement), - à déclaration au titre du code minier (article L411-1). Ces 2 déclarations seront réalisées en parallèle de ce dossier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur forage Hauteur forage au-dessus du terrain naturel. Diametre forage Cimentation de l'espace annulaire Surface occupee lors des travaux	(150, m) (50, cm) (446 et 311, mm) (5 et 10, m) (100, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle D1435 - Projet compatible avec la carte communale de Durban-Corbieres. Zone sismicite faible mais non negligeable. Feu de foret : region forestiere Corbieres orientales et

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II Identifiant : 910030630 Nom : Corbieres Centrale a 1,25km a l'Ouest ZNIEFF de type I Identifiant : 910030423 Nom : Cours amont de la riviere la Berre
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Regional de Corbieres-Fenouilledes. Id : PNR99001

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	PPR le plus proche a 1,3 km au Nord : forage de Mouries de Durban-Corbieres
Dans un site inscrit ?	☐	☒	a 604m au Sud Identifiant : SI1943022102 Nom : Statue et ruines de chapelle ND de Recaouffa

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Dans zone natura directive Oiseaux Id : FR9112008 Nom : corbieres orientales
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les prelevements seront lies a la reconnaissance et aux essais par pompage. En exploitation le prelevement maximum sera de 270 m3/j. -le forage voisin le plus proche est a 1,3km (BSS002MHAS) Impact tres limite sur la ressource en eau du fait de la forte profondeur de l'ouvrage
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	L'incidence de la reconnaissance et des tests associes sera negligeable. La masse d'eau est peu exploitee et les prelevements lors des travaux et des tests (au maximum 1.000 m3) sont negligeables au regard du volume renouvelable de la masse d'eau
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les deblais extraits a la foration "cuttings" seront mis en depot dans les emprises du chantier, si la qualite est requise pour leur utilisation en remblais. Dans le cas contraire ils seront evacues en decharge publique.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'objectif de productivité (maximum 270 m3/j en exploitation) est suffisant pour sécuriser la commune en secours lorsque toutes ses autres ressources ne fonctionnent plus. Le projet reste en adéquation avec les ressources disponibles
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Forage installé sur une friche non arborée (clairière) dans laquelle il ne sera procédé qu'à un léger débroussaillage des plantes basses sur 100 m2, sans destruction d'arbres. un dossier d'incidence au titre de la rubrique 1.1.1.0 du code de l'environnement sera déposé auprès de la DDTM, il comportera une analyse des impacts du projet sur la ressource souterraine, les eaux de surface,
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Natura 2000 - Directive Oiseaux : Corbières Orientales (code FRF9112008) Les nuisances sonores ne dureront que quelques jours, et seront comparables à celles générées quotidiennement par les engins agricoles à proximité. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les espèces/habitats protégées du site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Située sur bordure de champ. La mise en place de la plateforme de forage (aire de 100 m2) ne demandera qu'un débroussaillage léger dans une zone sans strate arborée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Des précautions seront prises lors de la foration pour ne pas engendrer de contamination de la ressource et pour ne pas mettre en communication des zones aquifères de nature différente
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	A ce stade il s'agit d'une reconnaissance. Si le sondage est positif (débit > 2 m3/h), un forage d'exploitation, pour de l'alimentation en eau potable sera réalisé et la procédure de DLP engagée

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	I s'agit principalement de l'amenee et du repli du materiel de forage. cet impact est donc temporaire. Ensuite ce sont les déplacements du personnel lien avec l'activite de chantier (1,5 mois environ)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase de travaux, les nuisances sonores ne dureront que quelques jours et seront comparables a celles generees quotidiennement par les engins agricoles
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la foration, selon la technique utilisee, l'outil peut engendrer des vibrations du sol seulement a proximite immediate (5 m).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La poussiere du sol peut etre remise en suspension par les passages de vehicules lors des travaux. La poussiere engendree par la foration (seulement si le forage reste sec) : il sera mis en place, lors des travaux, un deflecteur en tete d'ouvrage. Les rejets sont ceux dus au moteur thermique de la foreuse et du compresseur, cet impact est temporaire, ne durant que le temps du chantier de foration
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Durant la phase chantier et en cas de sondage positif, les eaux souterraines exhaurees (lors de foration et des essais par pompage) seront rejetees. Une fosse de decantation sera inseree avant rejet
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Dans le talweg sec a proximite, qui se dirige vers la Berre a 1200 m en aval.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Boues (eau + cuttings) seulement pendant la phase de travaux. Les eaux sont decantées (bassins faits au sol) pendant les travaux afin de ne rejeter que des eaux filtrées, decantées. Cet impact ne dure que le temps des travaux
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déblais de forage seront régales autour de point de forage ; les résidus et emballages de produits utilisés seront évacués. Dans le cas où les déblais de forage n'ont pas la qualité requise pour leur utilisation en remblais (peu probable s'agissant de terrains naturels) ils seront évacués en centre spécialisé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne. La qualité de l'eau ne sera pas perturbée (pas de rejet) et la protection des eaux au niveau du forage est garantie par une cimentation. Les pompes d'essai permettront de calculer le rayon d'influence définitif de l'ouvrage.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de réduire les nuisances les mesures suivantes seront adoptées : -Le sol sera humidifié pour éviter la mise en suspension de poussières ; -mise en place d'un déflecteur en tête de forage (seulement si sondage sec). Les risques de pollution liés au chantier --carburants et lubrifiants limités au maximum par les mesures usuelles adaptées -pose d'un film imperméable sur la plate-forme de forage, stockage et manipulation de produits potentiellement polluants à l'écart des zones sensibles, lubrifiants d'origine végétale, etc... En phase travaux, une fosse de decantation piégera les sédiments sera mise en place avant la fosse récepteur des écoulements. Durant son exploitation, le forage sera protégé par une margelle bétonnée de 3 m², avec un couvercle béton cadénasse. La tête de forage s'élèvera à 50cm au-dessus du terrain naturel et une cimentation tubage interne sera réalisée. Il sera utilisé durant 12 mois/an, il a été éloigné au maximum des zones humides et cours d'eau afin que ses rayons d'action ne viennent pas toucher ces entités.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A ce stade, le projet n'est qu'une reconnaissance hydrogéologique. En cas de sondage positif, le forage sera équipé de matériaux permettant de le transformer en forage d'exploitation. La procédure de DUP incluant l'évaluation d'incidence du forage sera alors engagée à la suite. Le sondage est situé en zone NATURA 2000 directive oiseaux, cependant aucune espèce ou habitat protégé n'est répertorié sur le site du projet. La phase de création de l'ouvrage est courte et les seuls rejets seront naturels (poussière, eau souterraine et cuttings). De plus, la tête de l'ouvrage sera totalement imperméable (aucune eau de surface ou pollution ne pourra y pénétrer).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Cansino

Prénom Claude

Qualité du signataire Vice-president

À Carcassonne

Fait le 28-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)